Où nous trouver ?

HDJ La Maison du Cèdre
Hôpital de jour pour adolescents, La Maison du cèdre
6, rue du Vieux Perray - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Tél. : 01 60 15 00 64 (standard)
Courriel : hjia@eps-etampes.fr

Ouverture : Lundi-Jeudi de 9h à 17h / Vendredi de 9h à 15h
Fermé la moitié des vacances scolaires

Cheffe de pôle : Dr Christine Charbonneau-Marzo
Cadre supérieur de santé : Anne Novais
Cadre de santé : Isabelle Debevec

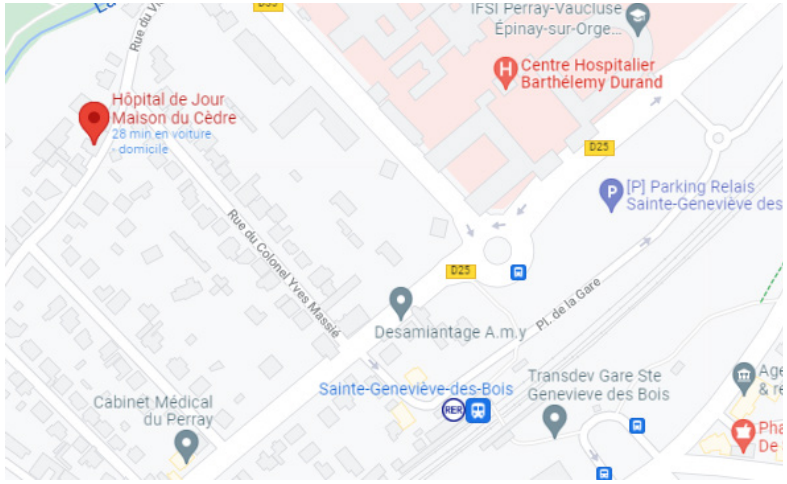

Accès par la route
- **N20**, sortie Centre Commercial de La Ville-du-Bois, direction Villiers-sur-Orge/Sainte-Geneviève-des-Bois.
- **A6-E15**, sortie Savigny / Epinay-sur-Orge.
- **N104**, sortie Sainte-Geneviève-des-Bois.

Accès par les transports en commun
- **RER C**, gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, puis environ 10 min de marche.
- **BUS**, lignes 3 (Génovébus) direction Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, arrêt Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ensuite, 10 min de marche jusqu'à l'établissement.

EPS BD - Plaquette CATTP MDC Z02 - 25/07/2022 - Crédits : EPS BD - Réalisation : département communication EPS BD - Impression : reprographie EPS BD - Ne pas jeter sur la voie publique

pour en savoir plus
www.eps-etampes.fr

Établissement public de santé
Barthélemy Durand

CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL (CATTP)

« LA MAISON DU CÈDRE »

Qu’est ce que le CATTP ?

Le CATTP est **une unité de soins à temps partiel dépendante du dispositif intersectoriel départemental 91 Z02, regroupant une unité d’hospitalisation (UHPA) et un hôpital de jour.** Les locaux de La maison du cèdre accueillent le CATTP et l’hôpital de jour. Le CATTP a vocation à ouvrir en dehors des horaires de l’hôpital de jour (9h à 16h30) avec un espace accueil différencié.

Extérieur du CATTP

Salle d’accueil

Les missions

Cette structure accueille des adolescents Essonniens âgés de 13 à 18 ans sur indication du psychiatre référent de l’adolescent. Il s’agit de prodiguer des soins à des adolescents en proie à des difficultés psychiques et psychiatriques.

Les soins sont dispensés sur les temps périscolaires, à savoir :

- lundi soir de 17h à 18h30,
- jeudi soir de 17h à 18h30.

Les activités thérapeutiques de groupe proposées utilisent des médiations artistiques, créatives, sportives, corporelles et d’expression verbale. Certaines activités thérapeutiques peuvent se dérouler à l’extérieur de la structure.Des intervenants artistes sont associés dans les activités thérapeutiques et encadrés par des soignants (infirmiers, éducateurs, et ergothérapeute). **Des entretiens médicaux et psychologiques sont prévus tout au long de la prise en charge, tant sur le plan individuel que familial.**

La procédure d’admission

1. Les demandes sont adressées par le psychiatre référent du patient au psychiatre du CATTP.
2. Après **l’étude du dossier** et la **présentation par l’équipe référente**, un RDV avec l’adolescent et sa famille sera fixé et permettra ensuite de proposer **une période d’observation.**
3. À l’issue de cette observation et si l’indication par le CATTP est confirmée, **un ou plusieurs groupes seront proposés à l’adolescent.**

L’équipe

- *Pédopsychiatre responsable du CATTP*
- *Cadre supérieur de santé*
- *Cadre de santé*
- *Psychologue*
- *Infirmier*
- *Ergothérapeute*
- *Educateur spécialisé*
- *Secrétaire médicale*

Les documents à fournir

- Carte d’identité de l’adolescent et des parents ;
- Photocopie de l’attestation vitale et de l’attestation mutuelle ;
- Photocopie de l’assurance responsabilité civile du mineur ;
- Certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique de l’activité physique et sportive ;
- Si l’adolescent suit un traitement, fournir un double de l’ordonnance ;
- Formulaires seront à remplir par les parents :
  - Autorisation de sorties à l’extérieur,
  - Autorisation de transporter un mineur,
  - Autorisation d’aller et venir pour un mineur,
  - Autorisation de transport en taxi,
  - Attestation de droit à l’image.